

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_311

OBJET :

**VIE SCOLAIRE- CITOYENNETE**

CLASSE DECOUVERTE ECOLE  
ELEMENTAIRE DES SABLES

APPROBATION D'UNE  
SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET  
CULTURELLE DES SABLES

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 OCTOBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 octobre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Cédric SCHÜNEMANN Valérie MACHON Catherine ZAPPA Bernard JACQUOLETTO	Chantal LACOUR Eric MICHAUD Delphine DEBATISSE Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**VIE SCOLAIRE – CITOYENNETE**

**CLASSE DECOUVERTE ECOLE ELEMENTAIRE DES SABLES  
APPROBATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE  
ET CULTURELLE DES SABLES**

Nathalie TISSIER-MICHAUD, adjointe au maire en charge à la vie scolaire, la citoyenneté, le conseil municipal enfants, expose à l'assemblée :

L'école élémentaire des Sables a organisé une classe découverte au Lavandou au mois de juin 2023. Une partie du coût du transport devait être pris en charge par la collectivité à hauteur de 415 €.

Il convenait, par conséquent, d'établir deux factures : une pour la mairie de Riorges d'un montant de 415 € et une deuxième pour le solde au nom de l'Association sportive et culturelle des Sables qui portait le projet de classe découverte.

Or, la totalité des factures liées au transport ont été réglées par l'association sportive et culturelle des Sables.

Il convient donc de verser le montant correspondant à la prise en charge du transport à cette association, à savoir 415 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

1°) approuve le versement d'une subvention de 415 € à l'Association sportive et culturelle des Sables.

2°) dit que les montants correspondants seront pris sur les crédits votés au budget de la commune

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,  
Delphine DEBATISSE

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN